

<p>COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil municipal du 13 mai 2024</p>	<h1>05</h1>	<input checked="" type="checkbox"/> Compte-rendu <input type="checkbox"/> Délibération <input type="checkbox"/> Information
--	-------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi treize mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le mardi sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Présents : Mesdames Marie-Caroline CHAUDRUC, Laure CHENTRIER et Martine ROZON, et Messieurs Jean-Philippe BONDIN, Jean-Michel FONTAINE, Gérard DEVOS, Jacky LHOMMEDÉ, Jacky MARCHAND, Bernard PELÉ et Olivier RIQUET

Absente excusée : Madame Sylvie MARCHET donne pouvoir à Monsieur Bernard PELÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIQUET

Le compte-rendu de la réunion du 09 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Monsieur Clément de CARVALHO, gérant du Camping de l'Isle Verte de Montsoreau concernant la faisabilité d'un bail emphytéotique entre ledit Camping et la Commune.

Intervention de Monsieur Adrien PRIVAT, référent de l'Association Via Sancti Martini Pays-de-la-Loire, concernant le développement dudit parcours et un appel aux habitants pour héberger les marcheurs.

1. Modification du tableau des emplois et des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : préparation du passage de la flamme olympique et entretien des espaces verts de la collectivité lié aux renouvellements des labels Plus Beaux Villages de France et Petites Cités de Caractère,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion de Maine-et-Loire sous le numéro V049240419000046001,

Le Maire propose à l'assemblée un nouveau contrat pour l'emploi d'agent contractuel polyvalent des interventions techniques en milieu rural à temps non-complet (26h hebdomadaires) à compter du 1^{er} mai 2024, pour une durée de 06 mois, pour les fonctions d'entretien de la voirie communale, d'entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels, de la réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments, d'entretien courant des matériels et engins, de manutention de matériels lors des animations locales...

L'emploi sera occupé par l'agent contractuel déjà en poste.

Sa rémunération demeure inchangée et se situe à 367 pour l'indice brut et 366 pour l'indice majoré.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande à Monsieur le Maire sur quelle base est calculée le salaire de Monsieur VINCENT et quels sont ses jours de travail ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne connaît pas son niveau d'échelon, et indique que Monsieur VINCENT travaille du mardi au vendredi ou du lundi au jeudi selon les périodes de l'année.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN lui demande depuis quand Monsieur VINCENT fait partie des effectifs de la commune ? Quelle est la réglementation en matière de renouvellement de contrat ? Est-ce autorisé ? Est-ce un contrat de droit public ?

Monsieur le Maire lui répond que n'ayant pas la réglementation sous les yeux, il ne peut communiquer sur la nature du contrat.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC s'interroge si ce point a bien été vérifié auprès des services compétents du Centre de Gestion de Maine-et-Loire ?

Monsieur Bernard PELÉ, Monsieur Jacky LHOMMEDÉ et Monsieur Gérard DEVOS affirment que s'il y avait un soucis de réglementation, la Préfecture ou le Centre de Gestion de Maine-et-Loire émettraient un avis défavorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à la majorité (10 voix pour et 1 abstention),

- ADOpte** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

2. Élection des Délégués SIVU Saumur Sud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté SP-SAUMUR/INTERCO/2023/11 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Saumur Sud en date du 13 avril 2023,

Considérant l'article 5 : Le Comité Syndical prévoit que dans chaque commune membre, le conseil municipal désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de représentants titulaire et suppléant :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Monsieur Jacky MARCHAND	Monsieur Gérard DEVOS

Le conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret, des représentants de la commune dans le syndicat précité.

Sens du vote :

- Monsieur Jacky MARCHAND : 10 voix pour et 1 abstention
- Monsieur Gérard DEVOS : à l'unanimité

Sont élus pour représenter la commune de Montsoreau au sein du SIVU Saumur Sud :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Monsieur Jacky MARCHAND	Monsieur Gérard DEVOS

3. Élection des Membres du Jury d'Assises 2025

647 jurés doivent composer la liste du jury criminel de Maine-et-Loire pour l'année 2025 dont 6 jurés issus du regroupement Artannes-sur-Thouet, Distré, Fontevraud-l'Abbaye, Montsoreau, Parnay, Rou-Marson, Souzay-Champigny, Turquant, Varrains et Verrie.

Le procédé adopté est le suivant : le premier tirage, effectué par un adjoint, donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs, le second tirage, effectué par un autre adjoint, donne la ligne et par conséquent le nom du juré.

Conditions d'éligibilité : être français, savoir lire et écrire en français, ne pas avoir été condamné pour un crime ou délit.

Après ce tirage au sort, les élus ont retenu Monsieur Frédéric GRIGNY, domicilié Rue de la Maumenière à MONTSOREAU.

4. Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de Montsoreau par délibération en date du 13 mai 2024 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

DEV219-23-149 : Suite dépannage, remplacement du câble entre les points lumineux 162, 99, 207, 208, 212, 261 et 262, Rue des Abbesses

- Montant de la dépense : 8 350,53 € Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 6 262,90 € Net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEMML,

Monsieur le Maire de MONTSOREAU

Le Comptable de MONTSOREAU

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

5. Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de Montsoreau par délibération en date du 13 mai 2024 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV219-23-156 : Suite dépannage, remplacement du contacteur de la liaison L11, Rue du Moulin de la Tranchée

- Montant de la dépense : 341,31 € Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 255,98 € Net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de MONTSOREAU

Le Comptable de MONTSOREAU

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

6. Convention de financement Association Foncière Pastorale

L'Association Foncière Pastorale (AFP) « Bords de Loire en Saumurois » a été créée en mai 2022. Son objet est la mise en valeur pastorale des terrains de bord de Loire entre Saumur et Montsoreau.

Cette forme d'association permet de répondre en partie au problème de morcellement foncier, car l'AFP peut se substituer aux multiples propriétaires pour l'établissement de conventions de pâturage avec des éleveurs.

Il a été mis en évidence lors de la construction de cette AFP qu'elle ne pourrait fonctionner financièrement qu'avec l'aide de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et des 5 communes, les charges pour rouvrir et aménager les parcelles étant supérieures aux produits de location espérés.

L'année 2023 a été consacrée à la mise en place de l'animation technique et budgétaire de l'AFP, mais n'a pas permis d'engager les premiers travaux. Afin de financer l'accompagnement nécessaire à la réalisation de travaux de réouverture, l'AFP sollicite une participation des communes à hauteur de 12 800 €.

Le syndicat de l'AFP propose que le reste à charge soit réparti entre les 5 communes selon une clé de répartition 20 % population et 80 % surface, comme présenté dans le tableau suivant :

	Montant sollicité		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Saumur	4 072€	809€	4 881€
Souzay-Champigny	317€	63€	380€
Parnay	2 405€	478€	2 883€
Turquant	2 857€	567€	3 424€
Montsoreau	1 028€	204€	1 232€
TOTAL	10 679€	2 121€	12 800€

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC demande à Monsieur le Maire la nature des achats effectués par l'Association en 2023 ?

Monsieur le Maire lui répond que l'Association a déjà acheté des terrains et prévoit des aménagements.

Monsieur Bernard PELÉ ajoute que les subventions servent surtout à aménager les prairies et notamment à créer des vues sur la Loire.

Monsieur Gérard DEVOS confirme et précise que les travaux concernent également l'élagage et le débroussaillage.

Monsieur Jacky MARCHAND ajoute qu'il y a également des travaux de clôture mais que certains terrains ne sont pas forcément aménagés.

Madame Martine ROZON s'assure qu'il s'agit donc de terrains situés depuis le Pont de Montsoreau vers Saumur ; ce projet date de plusieurs années maintenant...

Monsieur Gérard DEVOS affirme que ce sont les services de navigation de la Préfecture qui gèrent l'entretien des arbres le long de la Loire ; il serait même judicieux de les contacter car depuis les bancs, il n'y a pas la possibilité de voir la Loire.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention accompagnement à la mise en œuvre de la gestion pastorale des Bords de Loire entre Saumur et Montsoreau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- APPROUVE** le versement de la somme de 1 232 € à l'Association Foncière Pastorale Bords de Loire en Saumurois.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Informations / Questions diverses

- Avancée sur le passage de la flamme olympique
Monsieur Jean-Philippe BONDIN revient sur l'organisation de l'évènement et aborde les points suivants :
 - Logistique : barrières, barnums, répartitions entre les associations, partenaires, restaurateurs...
 - Stationnement / circulation : flyer à distribuer dans toutes les boites aux lettres des habitants (y compris les résidences secondaires),

- La sécurité : Monsieur Jacky MARCHAND voit avec les services techniques de la ville de Saumur pour un prêt de blocs béton, revoir avec le fournisseur pour commande de rubalise,
- Electricité : tableaux des quais réparés et bonne puissance,
- Fourrière véhicules : arrêté/convention à rédiger avec le Garage LARDIER pour enlèvement des véhicules gênants le jour J,
- Statues du Musée de Fontevraud-l'Abbaye : fixation dans la partie bitume du trottoir face au PMU Le Mail,
- Accueil des personnalités : Vu avec Madame Marie-Caroline CHAUDRUC, Monsieur Jacky MARCHAND confirme les personnalités à inviter (Maires de la Côte),
- Flottille : une répétition s'est déroulée le matin-même ; une seconde aura lieu le mardi 21 mai matin,
- Bénévoles : une réunion d'information est prévue le mardi 21 mai à 19h au foyer,
- Les petits déjeuners de Paris 2024 : les commandes sont passées et validées auprès de Vivéco et de la Boulangerie,
- Les décorations des habitations : il reste des guirlandes de fanions en mairie, les habitants intéressés peuvent en retirer,
- Les toilettes sèches : réservées auprès d'un prestataire basé à Blaison St Sulpice, livraison et installation prévues le vendredi 24 mai,
- La sonorisation : Monsieur BESSON de la Sté LEM doit venir sur site dans la semaine pour effectuer un repérage et définir les besoins,
- Les points tri des déchets : réservés auprès de Kyrielle (au nombre de 10) avec 2 grands bacs pour les ordures ménagères et 2 emballages, sacs poubelle transparents reçus.

- Permanences pour les élections européennes du 09 juin

	Membre 1	Membre 2	Membre 3
08h-10h	J. MARCHAND	B. PELÉ	L. CHENTRIER
10h-12h	Ch. OGEREAU	S. MARCHET	J. LHOMMEDÉ
12h-14h	JP. BONDIN	O. RIQUET	Y. BONDIN
14h-16h	M. ROZON	J. JOUBERT	C. MORIER
16h-18h	JM. FONTAINE	F. BLONDEAU	MC. CHAUDRUC

- Aménagement du Jardin de l'Arceau
Une visite sur place est prévue le mardi 18 juin à 18h30 avec les membres des commissions Urbanisme, Travaux, Voirie / Tourisme, patrimoine historique / Animations, communication / Transition écologique-environnement.
- Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 10 juin à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Jacky MARCHAND

Bernard PELÉ

Jacky LHOMMÉDÉ

Gérard DEVOS

Marie-Caroline CHAUDRUC

Laure CHENTRIER

Jean-Philippe BONDIN

Jean-Michel FONTAINE

Olivier RIQUET

Martine ROZON